

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 39

28 août 2012

1ère réunion du Bureau
Paris, 20-21 septembre 2012

Bureaux du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE Perspectives de la Convention européenne du paysage - Propositions et suites à donner

DOCUMENT POUR INFORMATION

Le Bureau :

- **est invité** à examiner les perspectives 2012-2013 de la Convention européenne du paysage et à formuler de possibles propositions additionnelles.

Direction de la Gouvernance Démocratique, de la Culture et de la Diversité
DG II

CONTEXTE

Cf. Document CDCPP(2012)14

ETAT D'AVANCEMENT

Cf. Document CDCPP(2012)14

PROCHAINES ETAPES

PERSPECTIVES 2012-2013 DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

1. Réunions

- Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 14-16 mai 2012 ;
- Réunion du Groupe de travail sur le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, Glossaire, Conseil de l'Europe, Paris, 19 septembre 2012 ;
- Réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Paris, 20-21 septembre 2012 ;
- Préparation de la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2013.

2. Mise en œuvre de l'article 5 – Mesures générales

- Mise en place du système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et glossaire sur le site Internet, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- Organisation de la 12^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Symposium international de la CEMAT sur « *Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme une nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire* », octobre 2012, Grèce (Participation publique) ;
- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « *Facettes du paysage* » (Intégration du paysage dans les politiques) ;
- Organisation de la 13^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2013.

3. Mise en œuvre de l'article 6 A « Mesure particulière - Sensibilisation »

Présentation du N° 3 de la revue *Futuroipa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Paysage et espaces publics* ».

4. Mise en œuvre de l'article 6 B « Mesure particulière - Education »

Organisation de la Cérémonie de la XVII^e Expérience photographique internationale des monuments « *Paysage et patrimoine* », Palais de l'Europe, Strasbourg, 3 décembre 2012.

Préparation de matériel pédagogique pour l'enseignement scolaire et d'un projet de recommandation.

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne et autres politiques et programmes internationaux.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Publication des actes de la 9^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et infrastructures pour la société* », Cordoue, Espagne, 2010 ;
- Publication des actes de la Célébration du 10^e Anniversaire de la Convention européenne du paysage, Florence, Italie, 2010 ;
- Publication des actes de la 10^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage multifonctionnel* », Portugal, 20-21 (22) octobre 2011 ;
- Organisation de la 12^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Symposium international de la CEMAT sur « *Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme une nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire* », octobre 2012, Grèce (Participation publique).

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

Développement de la coopération transfrontalière avec l'organisation de réunions transfrontalières et la diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Le paysage et la coopération transfrontalière* » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre des articles 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

Mise en place du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sur le site Internet, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

9. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la Troisième Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres, 2012-2013 ;
- Publication de présentation des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2009 et 2010-2011 ;
- Organisation de la 11^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011* », 4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne, Italie.

* * *